



District de la Sarthe de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS

Saison 2025 - 2026

PROCES-VERBAL n° 05 du 16/10/2025



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Jacky MASSON

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Excusé	
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé	
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé	
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé	
Xavier AUBERT	Excusé	Christophe PEAN	Présent	

Préambule :

M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
 - Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
- En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DES PV ANTERIEURS

La commission valide le PV N° 4 de la CDOC seniors du 01/10/2025

2. PV CONTENTIEUX ET REGLEMENTS

Transmission des procès-verbaux de la Commission Contentieux et Règlements

- PV n°5 du 07.10.2025
- PV n°6 du 10.10.2025

La Commission prend connaissance de ces PV.

3. COMPETITIONS

➤ Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres Seniors Masculins qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité, et sous réserve des procédures en cours.

➤ Validation des forfaits

Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)

Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 4 Seniors M / 1	A	524002	St Paterne As 1	FM 54009671	51301.1 07/09/2025
Division 4 Seniors M / 1	C	521402	Sille Le Philippe Cs 2	FM 53989206	50891.1 21/09/2025
		522430	Montmirail Melleray 2	FM 53989199	50884.1 07/09/2025
Division 4 Seniors M / 1	E	518487	Solismes Js 3	FM 53989521	51025.1 21/09/2025
		520647	Chantenay Villedieu 2	FM 53989516	51020.1 07/09/2025
				53989519	51023.1 21/09/2025
Division 4 Seniors M / 1	F	509244	Montfort Le Gesnois 3	FM 53989657	51093.1 21/09/2025
Division 4 Seniors M / 1	H	511629	Spay Usn 3	FM 54010458	51507.1 07/09/2025
		522048	Le Mans Sablons Gaz. 2	FM 53989982	51219.1 07/09/2025
Coupe Du District Gilles Sepchat - Intersport / Unique	A	502546	Mezeray As 1	FM 54855466	55933.1 28/09/2025
		548584	Mont St Jean As Supp 1	FM 54991857	56176.1 12/10/2025
		550690	Vallon Sur Gee Us 1	FM 54855467	55934.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	B	501961	La Fleche Rc 3	FM 54080821	52029.1 28/09/2025
				54080822	52030.1 12/10/2025
Challenge Du District Intersport / 1	C	502546	Mezeray As 2	FM 54081345	52035.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	D	502225	Ste Jamme Sportive 2	FM 54081495	52039.1 14/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	E	520647	Chantenay Villedieu 2	FM 54081592	52046.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	G	527501	Fye As 2	FM 54083146	52155.1 12/10/2025
Challenge Du District Intersport / 1	H	509049	Ballon Sc 2	FM 54082287	52063.1 14/09/2025
		552451	Joue La Guierche Fc 2	FM 54082286	52062.1 14/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	J	502156	Tuffe Sc 2	FM 54082359	52073.1 12/10/2025
Challenge Du District Intersport / 1	K	525931	Tennie Us 2	FM 54082523	52085.1 12/10/2025
Challenge Du District Intersport / 1	L	518486	Ste Osmane Ase 2	FM 54082527	52089.1 28/09/2025
				54082529	52091.1 12/10/2025
		546483	Le Mans Glonnieres 2	FM 54082525	52087.1 14/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	M	518740	Ruaudin As 3	FM 54082534	52096.1 12/10/2025
		521402	Sille Le Philippe Cs 2	FM 54082530	52092.1 14/09/2025
				54082532	52094.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	N	502504	Bouloire Us 2	FM 54082544	52100.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	O	500351	La Ferte Bernard Vs 3	FM 54082617	52105.1 14/09/2025
				54082618	52106.1 28/09/2025
		525932	Moulins Le Carbonnel 2	FM 54082620	52108.1 12/10/2025
Challenge Du District Intersport / 1	Q	581248	Villaines Malicorne 2	FM 54082912	52118.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	T	581305	Val Du Loir Fc 2	FM 54083091	52134.1 14/09/2025
				54083094	52137.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	V	508495	Yvre L'Eveque Es 3	FM 54083140	52149.1 28/09/2025
Challenge Du District Intersport / 1	Y	501898	Ent. Chateau Dissay 3	FM 54125074	52371.1 28/09/2025
Coupe De La Sarthe / 1	A	527721	Louplande Fc 1	FM 54513121	54378.1 14/09/2025
		538498	Dangeul A.F.C.E. 1	FM 54855401	55899.1 28/09/2025

4. TIRAGE DES COUPES SARTHE ET DISTRICT

Les membres de la Commission procèdent au tirage au sort des rencontres du 26 octobre 2025.

Coupe de la SARTHE LE BUISSON						
Dimanche 26 octobre 4ème Tour						
				Horaire		
13	16	Etival Les Le Mans 1	D2 A	15 H	La Bazoge Fc 1	D1 A
14	34	Guécélard Us 1	R3 A	15 H	Yvré l'Ev 1	D1 B
2	22	Arnage Pontlieue Us 1	R3 D	15 H	Le Mans Inter 1	R3
5	20	Brulon Apb Fc 1	R3 D	15 H	Le Mans Asptt 1	D1 A
4	9	Bouloire 1	D1 B	15 H	Clermont Créans As 1	D1 B
11	25	Coulans La Quinte Us 1	D2 B	15 H	Mansigné Us 1	R3 F
26	27	Neuville S/Sarthe As 1	D2 A	15 H	Parigné L'Eveque Js 1	D2 D
24	15	Loue Ca 1	D1 A	15 H	Juigné/Sarthe As 1	D2 C
32	31	St Mars La Brière Us 1	D2	15 H	St Georges Pruille 1	R3
12	7	Ecommoy Fc 1	R3 B	15 H	Change Cs 1	R3
29	10	Ruaudin As 1	D1 A	15 H	Connerré Es 1	D2 B
21	18	Le Mans Glonnieres 1	D2 B	15 H	La Fleche Rc 1	R3
6	30	Cérans Foulletourte 1	D2 C	15 H	Spay Usn 1	R2
23	28	Lombron Sports 1	D1 A	15 H	Précigné Us 1	D2 C
33	1	Tuffé	D2 B	15 H	Allonnes JS 1	D2 A
3	19	Bazouges-Cré US 1	D1 B	15 H	La Suze Roezé Fc 1	R1
8	17	Chateau Du Loir Co 1	R3 F	15 H	La Chapelle St Aubin 1	R3

Coupe du District G Sepchat 2025 2026

Dimanche 26 octobre 3ème tour

31	44	Oiseau Le Petit Us 1	D4 B	Trangé	D1 A
24	7	Le Mans Villaret As 3	D1 B	Challes Uscgl 1	D2 D
5	34	Beaumont Sa 2	D2 A	Requeil As 1	D2 D
25	9	Mamers Sa 2	D2 B	Coudrecieux Es 1	D3 F
43	23	Tennie Us 1	D2 A	Le Mans Union Sud 1	D2 D
22	28	Le Mans Sablons 1	D1 B	Montfort Le Gesnois 1	D2 B
38	41	St Corneille Fc 1	D2 B	St Saturnin Mi. F.C. 2	D1 A
36	30	Solesmes Js 1	D2 C	Noyen S/ Sarthe Ss 1	D1 A
17	4	La Ferté Bernard Vs 2	D2 B	Ballon Sc 1	D3 B
32	35	Oize Us 1	D3 E	Sargé Les Le Mans As 1	D2 B
33	2	Pays De Sillé Fc 1	D2 A	Alpes Mancelles Us 1	D2 A
29	46	Montmirail Melleray 1	D3 F	Vibraye 1	D1 B
21	10	Le Mans Gazelec Sp. 2	D2 A	Cures As 1	D3 A
26	15	Marolles Les Brault 1	D3 B	La Chap St Rémy Us 1	D1 A
12	19	Rouez Crissé 1	D3 A	La Suze-Roeze 2	D1 A
42	39	Ste Jamme Sport 1	D3 A	St Jean D'Assé As 1	D1B
18	11	La Flèche Rc 2	D1 B	Ecommoy Fc 2	D2 D
20	37	Le Lude Js 1	D2 D	Spay Usn 2	D2 D
1	27	Aigné Ac 1	D3 C	Moncé En Belin Es 2	D2 D
14	13	La Chap St Aubin 2	D3 B	Fille S/ Sarthe Sp 1	D3 D
16	8	La Chap D'Aligné 1	D2 C	Conlie Domfront Us 1	D2 A
6	40	Chahaignes Ascm 1	D3 D	St Ouen St Biez Us 1	D3 E
45	47	Val du Loir Fc 1 ou Joué La GuiercheFc 1	D3 D	Villaines Mal 1	D2 C
3		Arconnay Fc 1	D4 A	exempt	

Prochaine réunion : sur convocation

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson

